



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rugby

Question écrite n° 6765

Texte de la question

Mme Dolores Roqué attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la direction nationale d'aide et de contrôle de gestion (DNACG) qui assure le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique, au sein de la Ligue nationale de rugby et de la Fédération française de rugby, des clubs disputant les championnats professionnels et fédéraux. Des commissions de contrôle spécialisées fournissent des éléments au conseil supérieur de la DNACG, seul habilité à prononcer des sanctions à l'encontre des clubs. À l'heure où le sport professionnel connaît des turbulences et quand chacun attend du mouvement sportif une exemplarité financière, le Gouvernement a affirmé son attachement à la stabilité des championnats français. Cependant, il apparaît que le siège de l'État au sein du conseil supérieur de la DNACG demeure vacant de longue date. Elle demande quelle est la date prévue par le Gouvernement pour procéder à cette nomination et sur quels critères elle s'effectuera.

Données clés

Auteur : [Mme Dolores Roqué](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6765

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5491

Question retirée le : 30 octobre 2012 (Fin de mandat)